



Le Cameroun va organiser au cours de cette année les troisièmes élections sénatoriales de son histoire, après celle de 2013 et 2018.

Théoriquement, les élections sénatoriales vont se dérouler cette année. D'après la loi, ces consultations électorales devront se tenir au plus tard 40 jours avant la fin du mandat en cours, c'est à dire le 15 mars 2023 au plus tard.

Cette élection des membres de la chambre haute du parlement viendra ainsi consolider le processus de décentralisation. « **Les élections sénatoriales qui se tiendront en 2023 seront l'occasion de consolider l'option de décentralisation que nous avons prise, en renouvelant la Chambre Haute de notre Parlement, qui représente les Collectivités Territoriales Décentralisées** », a indiqué le chef de l'Etat dans son traditionnel discours de fin d'année à la Nation.

La convocation du corps électorale devrait intervenir 45 jours avant c'est à dire au plus tard le 26 janvier 2023.

Les candidatures se déposent 15 jours après la convocation du corps électorale donc vers le 10 février 2023.